

janvier 2007

Basse-Goulaine

Bouaye

Bouguenais

Brains

Carquefou

Couëron

Indre

La Chapelle-sur-Erdre

La Montagne

Le Pellerin

Les Sorinières

Mauves-sur-Loire

Nantes

Orvault

Rezé

Sautron

St-Aignan de Grand Lieu

St-Herblain

St-Jean-de-Boiseau

St-Léger-les-Vignes

Sainte-Luce-sur-Loire

St-Sébastien-sur-Loire

Thouaré-sur-Loire

Vertou

DOCUMENT À CONSERVER

# Basse-Goulaine

## RISQUES MAJEURS

*Apprenons les bons réflexes !*



**Nantes Métropole**  
COMMUNAUTÉ URBAINE



Partant du principe que le risque zéro n'existe pas même si le maximum a été fait pour qu'il ne se produise pas, nous devons savoir comment réagir au cas où celui-ci se présenterait, notamment en matière d'inondation pour notre commune. Sans vouloir créer un climat de psychose, ce document a pour objectif de donner une information précise sur la mise en œuvre des secours en cas de crise. Il précise notamment les moyens de protection qui relèvent de la responsabilité des pouvoirs

publics et de la commune ainsi que les comportements à suivre. L'assistance des services de Nantes Métropole pour la réalisation des documents d'information met en lumière le souci des maires de l'agglomération d'agir de manière concertée pour faire face ensemble à des risques dont l'incidence ne se réduit pas aux frontières communales. Vous êtes donc invités à prendre connaissance de ce livret qui vous donnera les informations et les bons réflexes.

**Nantes Métropole,  
un territoire,  
24 communes,  
580 000 habitants,  
24 DICRIM**

**Des femmes et des hommes** qui vivent au quotidien dans leur commune et sur l'ensemble du territoire de l'agglomération.

Des femmes et des hommes qui ont le **D**roit d'être **I**nformés des risques et de la **C**onduite à tenir quand le **R**isque devient réalité.

Deux raisons qui expliquent pourquoi Nantes Métropole et les Maires ont souhaité vous **I**nformer des risques **M**ajeurs existant sur l'ensemble du territoire.

Conservez ce **D**ocument précieusement. **I**nformé et responsable, **C**hacun d'entre nous pourra ainsi mieux **R**éagir, relayer l'**I**nformation et se **M**obiliser pour affronter des situations exceptionnelles.

# Basse-Goulaine

## À quels risques majeurs sommes-nous exposés ?



La commune fait l'objet d'un plan de prévention du risque d'inondation depuis 2001 : les espaces exposés sont connus : 640 ha de champ d'expansion des crues en partie nord de la commune, soit un peu moins de la moitié de la superficie communale.

Trois secteurs urbanisés sont concernés : Les Vallées, habitations allant du hameau Le Gué à la Prétière, le Tertre, ainsi que quelques lieux-dits peu urbanisés : le Bois David, le Bois Moreau, et des cultures maraîchères. Bien que n'ayant pas de zone industrielle sur son territoire, la commune est un secteur



inondation lente ou inondation rapide



transport de matières dangereuses

de transit de camions de matières dangereuses, via la N249 et le boulevard périphérique. Plus globalement, la commune – située dans une agglomération urbaine importante, avec la présence de plusieurs zones industrielles – peut être touchée par un événement survenant dans une commune voisine.

## Les mesures prises



Le Plan de prévention du risque d'inondation définit une réglementation pour limiter les occupations des sols existantes et futures.

Pour pouvoir faire face aux situations graves et exceptionnelles, Basse-Goulaine réalise un plan communal de sauvegarde. La commune travaille en complémentarité et en coordination avec les services de Nantes Métropole, de l'État et les pompiers, ainsi qu'en partenariat étroit avec les communes de St-Julien-de-Concelles et de La Chapelle Basse-Mer, pour anticiper les réponses aux sinistres.

Pour des informations et des cartographies plus détaillées, contactez les services techniques au 02 40 06 05 09



# L'alerte

« Une personne avertie en vaut deux » :

beaucoup d'événements peuvent être anticipés, il suffit d'être vigilant, de se tenir informé, d'adapter ses activités. La sécurité civile est l'affaire de tous et chacun doit être acteur de sa sécurité et de celle des autres.

## SAVOIR RECONNAÎTRE UNE ALERTE

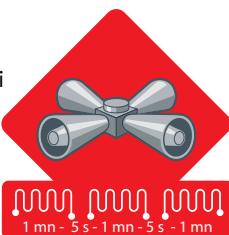
En cas d'événement grave, l'alerte est de la responsabilité de l'État et des maires. Selon la nature de l'événement, elle peut être donnée par différents moyens :

- **sirènes**, pour les communes qui en sont équipées
- messages diffusés par des **véhicules sonorisés**
- messages sur les **panneaux lumineux** des communes, de la TAN ou de Nantes Métropole
- **radio, télé**, ou tout autre moyen...

## Début de l'alerte

En cas d'événement nécessitant une mise à l'abri,

l'alerte sera donnée par les sirènes, testées chaque premier mercredi du mois à midi. Elles émettent un son caractéristique en trois séquences d'une minute : le signal national d'alerte.



## Fin de l'alerte

Une fois le danger écarté, les sirènes émettent le signal de fin d'alerte, un son continu de 30 secondes.



LE « PACK » SÉCURITÉ, À PRÉPARER CHEZ SOI :



- Radio à piles
- Lampe de poche
- Matériel de confinement (ruban adhésif, serpillières ou tissus pour colmater le bas des portes...)
- Nourriture et eau
- Couvertures
- Vêtements
- Papiers personnels
- Médicaments et notamment traitement quotidien.

# Les bons réflexes

## CE QU'IL FAUT FAIRE...



mettez-vous à l'abri



fermez tout



écoutez la radio

**Inondation :**  
Déplacez les voitures stationnées sur les berges, montez ou surélevez les meubles. Montez dans les étages sans utiliser l'ascenseur.

**Accident industriel ou de transport de matières dangereuses :**  
Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche, de préférence dans une pièce sans fenêtre pour vous protéger d'un éventuel nuage toxique. En voiture, éloignez-vous du lieu de l'accident, arrêtez-vous et rejoignez à pied le bâtiment le plus proche.

**Inondation :**  
Fermez portes, fenêtres et aérations. Fermez le gaz et l'électricité. Mettez les produits toxiques au sec.

**Accident industriel :**  
Confinez-vous. Fermez les volets qui se manœuvrent de l'intérieur, calfeutrez les ouvertures et les aérations. Coupez ventilation et climatisation. Ne restez pas à proximité des fenêtres pour éviter les éclats en cas d'explosion.



## ...ET NE PAS FAIRE



n'allez pas chercher vos enfants à l'école



ne téléphonez pas



pas de flamme

**Les enseignants les mettront en sécurité :**  
ils doivent s'organiser dans le cadre de leur « Plan particulier de mise en sûreté ». D'une manière générale, ne vous rendez pas sur les lieux de l'accident, vous mettriez votre vie en danger et gêneriez les secours.

**Tous les renseignements vous seront fournis par la radio :**  
libérez les lignes pour les secours, qu'il s'agisse du téléphone fixe ou du portable.

**Évitez toute flamme ou étincelle.**  
En cas d'émanation de produit toxique, vous pourriez provoquer une explosion.

# Qui fait quoi ?...

## en cas de risque majeur



**1** Une explosion suivie d'un incendie a eu lieu dans une usine de produits chimiques. Un nuage toxique se propage aux quartiers alentours. L'alerte a été donnée par la sirène.



**2** Les services de secours, pompiers et Samu interviennent sur le sinistre. Le maire assure le pilotage et la coordination des secours sur sa commune : il est Directeur des Opérations de Secours.



**3** Si le sinistre est très important, ou s'il touche plusieurs communes, le Préfet devient alors le Directeur des Opérations de Secours. Il met en place une cellule de crise et s'appuie sur le plan ORSEC.



**7** Mettez-vous à l'abri, ne téléphonez pas. Ecoutez la radio et appliquez les consignes de sécurité.



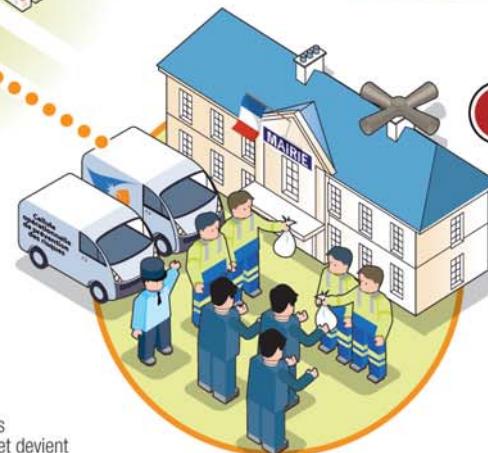
**6**

Le personnel de l'école sait comment mettre les enfants en sécurité : l'établissement a réalisé un Plan particulier de mise en sûreté. Inutile d'aller les chercher : vous mettriez votre vie en danger.

**5** Les équipes de Nantes Métropole fournissent à la commune des moyens logistiques et mettent en place des déviations.



**4** Le maire déclenche le Plan Communal de Sauvegarde. La commune prend en charge si besoin l'évacuation des personnes, le ravitaillement et l'hébergement d'urgence.



**La sécurité civile,  
l'affaire de tous**



 **26 et 27 décembre 1999.**

Deux tempêtes passent au-dessus de la France avec des rafales à 150 km/h, causant la mort de 92 personnes et plusieurs milliards d'euros de dégâts. Cette fois, l'agglomération nantaise – située entre les deux trajectoires – a été épargnée.

# Les risques météorologiques



Vent violent



Fortes précipitations



Orages



Canicule



Grand froid



Neige, verglas

Si les vents violents sont les phénomènes les plus fréquents sur la façade Atlantique, nous sommes aussi exposés aux épisodes de fortes chutes de neige et de températures extrêmes : rappelez-vous la neige de décembre 1996... ou encore la canicule de l'été 2003.

## La vigilance météorologique : anticiper les conséquences des phénomènes dangereux

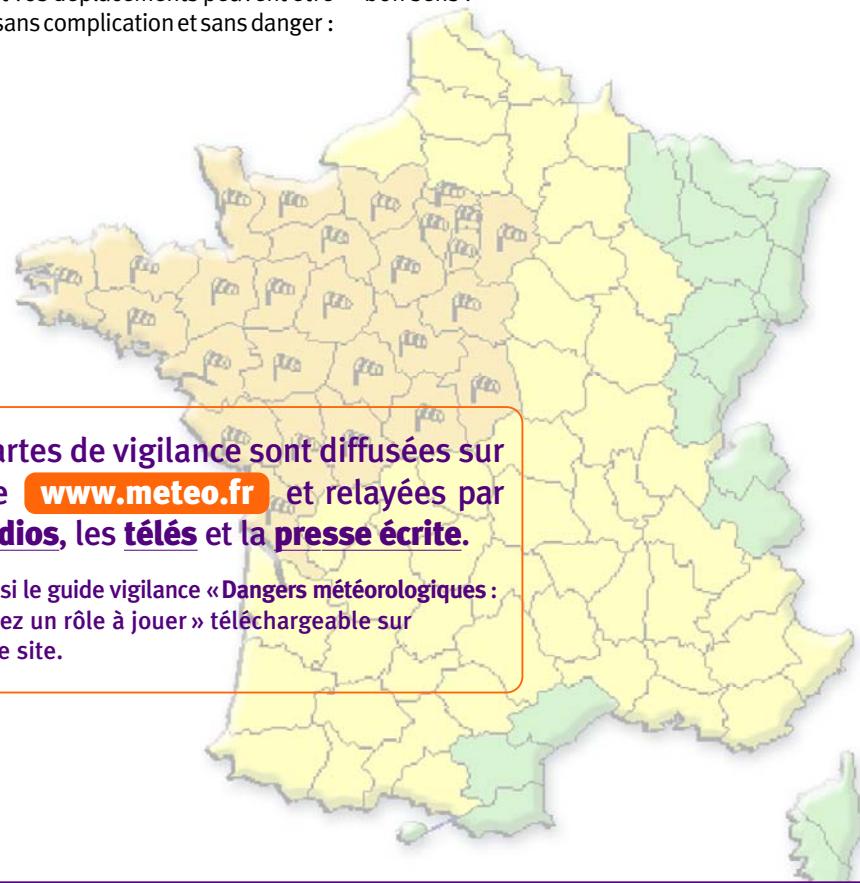
Météo-France diffuse une carte de vigilance des situations qui peuvent être dangereuses dans les 24 heures à venir. Le département y est signalé en niveau vert, jaune, orange ou rouge.

Dès le **niveau orange**, qui prévoit un phénomène dangereux de forte intensité, les pouvoirs publics s'organisent pour réagir : envisager la fermeture des parcs et jardins, le report de certaines manifestations ; préparer la mise en place de déviations si des arbres tombent, sabler et saler les routes en hiver...

## Jouez la prudence, informez-vous !

La vigilance météo est une information mise à la disposition de tous, à tout moment. Dès le niveau orange, **suivez les conseils de comportements**. Assurez-vous que vos activités et vos déplacements peuvent être effectués sans complication et sans danger :

inutile de risquer sa vie en partant coûte que coûte sous la tempête... ou de passer la nuit dans sa voiture sur une autoroute enneigée... C'est souvent une question de bon sens !



Les cartes de vigilance sont diffusées sur le site [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr) et relayées par les radios, les télés et la presse écrite.

Voir aussi le guide vigilance « Dangers météorologiques : vous avez un rôle à jouer » téléchargeable sur le même site.

## Les bons réflexes !

Reportez-vous à l'ensemble des consignes de sécurité pages 4 et 5



informez-vous



soyez vigilants



mettez-vous à l'abri



écoutez la radio



5 janvier 2001.

Il pleut presque sans discontinuer sur l'agglomération depuis le début de l'automne et, depuis deux jours, la pluie est encore plus soutenue. D'importants ruisseaux au niveau d'eau déjà élevé se gonflent soudainement. Le Gesvres déborde sur le périphérique nord, le Cens inonde à Orvault et à Nantes.

# Le risque inondation



## L'agglomération les pieds dans l'eau

La Loire, l'Erdre, la Sèvre nantaise et de très nombreux ruisseaux, 250km de voies d'eau qui offrent un agréable cadre de vie, mais qui peuvent déborder.

En période de crues (octobre à avril), **des zones à proximité des cours d'eau sont inondables**. Il s'agit le plus souvent d'espaces verts, de marais, d'allées piétonnes ou de parkings aménagés sur les berges. Mais le risque concerne dans plusieurs communes des zones d'activités ou d'habitat.

**Attention :** Contrairement à la Loire, la Sèvre nantaise et la plupart des ruisseaux peuvent monter très vite, notamment en cas de pluies d'orage. Ne vous laissez pas surprendre !

## Restons au sec !

Pour limiter le rejet des eaux pluviales dans les ruisseaux, et donc la fréquence des inondations, des ouvrages de régulation comme des bassins d'orage sont réalisés.

Le service de prévision des crues, basé à Angers, surveille le niveau des principaux cours d'eau qui traversent l'agglomération. Ses informations permettent aux acteurs publics d'organiser la protection des zones exposées et de vous informer : simple restriction de circulation par endroit, mise en place de matériel empêchant le passage de l'eau, jusqu'à l'installation de ponts provisoires par-dessus des voies inondées... Vous pouvez consulter le site : [www.vigicrues.ecologie.gouv.fr](http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr).

## GARDER LA MÉMOIRE DES INONDATIONS PASSÉES

Des repères de crues fixés sur certaines constructions rappellent le niveau des plus hautes eaux connues, ou PHEC. Lors de la crue historique de la Loire en 1910, on circulait en barques dans les rues... Si des repères de crues existent sur le territoire de votre commune, leur emplacement vous sera indiqué en mairie.



## Les bons réflexes !

Reportez-vous à l'ensemble des consignes de sécurité pages 4 et 5



informez-vous



soyez vigilants



mettez-vous à l'abri



fermez tout



écoutez la radio



 **29 octobre 1987.**

L'incendie d'un dépôt d'engrais à la limite de Nantes et Saint-Herblain provoque un nuage potentiellement毒ique qui menace 85 000 personnes sur huit communes. Cette crise a durablement marqué les esprits de ceux qui l'ont vécue.

# Le risque industriel



## L'agglomération nantaise est une terre d'industrie

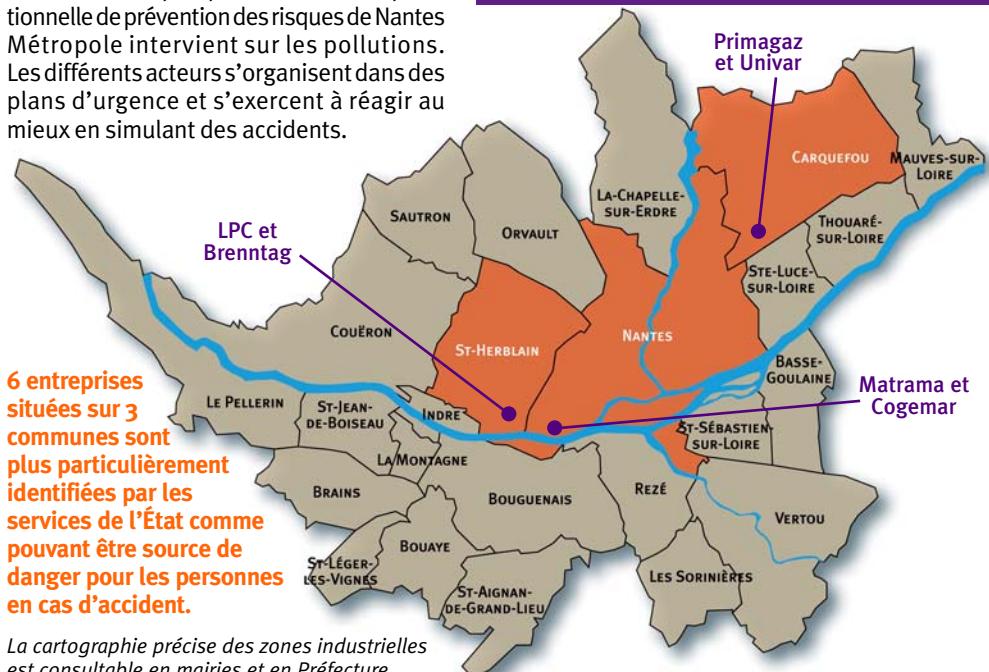
De nombreux établissements fabriquent ou utilisent des produits chimiques dangereux, disposent de réserves de gaz ou stockent des hydrocarbures.

Un accident industriel se traduit par une explosion, un incendie ou le rejet de produits toxiques dans l'air, l'eau ou le sol.

Victimes directes par brûlures ou asphyxie, pollutions importantes, conséquences économiques... les effets peuvent être dramatiques.

## Réduire le danger et être prêt à réagir en cas d'accident

Les entreprises industrielles les plus dangereuses sont soumises à une réglementation sévère. Des « études de danger » permettent de connaître exactement le risque. Les établissements sont contrôlés par les services de l'État et les pompiers. La Cellule opérationnelle de prévention des risques de Nantes Métropole intervient sur les pollutions. Les différents acteurs s'organisent dans des plans d'urgence et s'exercent à réagir au mieux en simulant des accidents.



6 entreprises situées sur 3 communes sont plus particulièrement identifiées par les services de l'État comme pouvant être source de danger pour les personnes en cas d'accident.

La cartographie précise des zones industrielles est consultable en mairies et en Préfecture

## Les bons réflexes !



Reportez-vous à l'ensemble des consignes de sécurité pages 4 et 5



mettez-vous à l'abri



fermez tout



écoutez la radio



n'allez pas chercher vos enfants à l'école



ne téléphonez pas



pas de flamme

## DES ENTREPRISES « SEVESO » À PROXIMITÉ DE L'AGGLOMÉRATION

Il existe peu d'entreprises classées au sommet de l'échelle de danger sur notre territoire. Cependant, plusieurs entreprises « Seveso » sont situées dans la zone industrielle de Montoir-de-Bretagne et de Donges : un accident pourrait avoir des impacts sur l'agglomération, située sous les vents dominants.



1994, périphérique extérieur porte d'Orvault.  
Un camion transportant du bitume liquide bascule sur la bretelle de sortie.  
Ces 15 dernières années, une dizaine d'accidents de la circulation ont mis en cause des camions de matières dangereuses dans l'agglomération.



# Le risque transport de matières dangereuses

## Un risque « mobile »... sur les routes, voies ferrées et voies navigables ou par les canalisations de gaz et de pétrole

Le risque est plus important à proximité des zones industrielles ou des grands axes de circulation (par exemple sur le boulevard périphérique) sur lesquels passent un grand nombre de poids lourds. Cependant, un accident peut arriver n'importe où et produire des conséquences semblables à celles d'un accident industriel. **Toutes les communes de l'agglomération sont concernées par ce risque.**

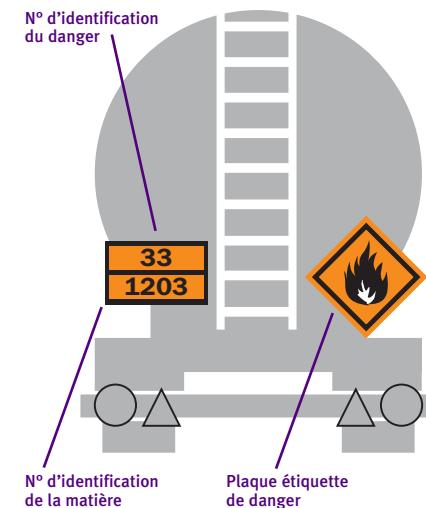
## Règlementer et se préparer

La circulation des matières dangereuses par voies routières et ferroviaires est réglementée par des accords européens. Elle peut aussi être régulée par un arrêté du préfet ou du maire.

Le 8 avril 2005, un exercice simulant un accident de transport de matières dangereuses a été organisé par la Préfecture en grandeur nature avec la participation, notamment, de Nantes Métropole et des communes de S<sup>te</sup> Luce-sur-Loire et de Nantes.

## QUE TRANSPORTENT LES CAMIONS ?

La nature des produits transportés est identifiée par des codes et un pictogramme sur le véhicule. Si vous êtes témoin d'un accident, mettez-vous en sécurité et communiquez ces éléments aux secours, en précisant le lieu exact, les moyens de transport concernés, la nature du sinistre (fuite, feu, explosion...).



Reportez-vous à l'ensemble des consignes de sécurité pages 4 et 5

## Les bons réflexes !



mettez-vous à l'abri



fermez tout



écoutez la radio



n'allez pas chercher vos enfants à l'école



ne téléphonez pas



pas de flamme

## Pour en savoir plus

### Hôtel de Ville de Basse-Goulaine

Place Louis Edelin  
44115 Basse-Goulaine  
Tél. 02 40 03 55 56 – Fax 02 40 06 17 49  
Site internet : <http://www.basse-goulaine.fr/>  
E-mail : [contact@basse-goulaine.fr](mailto:contact@basse-goulaine.fr)

### Services techniques

02 40 06 05 09

### Nantes Métropole

[www.nantesmetropole.fr](http://www.nantesmetropole.fr)

### Préfecture de Loire-Atlantique

[http://www.loire-atlantique.pref.gouv.fr/securite\\_civile/](http://www.loire-atlantique.pref.gouv.fr/securite_civile/)

### Information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers

### Plans de prévention des risques naturels prévisibles

<http://www.loire-atlantique.equipement.gouv.fr>

### Portail national de la prévention des risques majeurs

<http://www.prim.net>

### Loi de modernisation de la sécurité civile du 13.08.2004

<http://www.legifrance.gouv.fr>

## Numéros utiles

• Pompiers (poste fixe)	<b>18</b>
• Numéro européen des secours (et téléphone mobile)	<b>112</b>
• Police ou Gendarmerie	<b>17</b>
• SAMU	<b>15</b>
• Nantes Métropole	<b>02 40 99 48 48</b>
• Préfecture	<b>02 40 41 20 20</b>
• Météo départementale (N° à tarif spécial)	<b>0 892 68 02 44</b>
• Urgence dépannage électricité	<b>0 810 333 044</b>
• Urgence dépannage gaz	<b>0 810 433 444</b>